

SOMMAIRE

• Actualités

La Chronique de l'évolution de la parité

Le statut de l'élu-e local-e BAE

• Actions

2014, en avant les femmes !

La Marianne de la Parité dans l'Eure

• Femmes célèbres

Olympe de Gouges

Elles aussi

98, rue de l'Université

75007 PARIS

Tel. 01 40 62 65 00

www.ellesaussi.org

ellesaussisecretariat@yahoo.fr

Editorial

Elles aussi est de nouveau sur le terrain dans les départements.

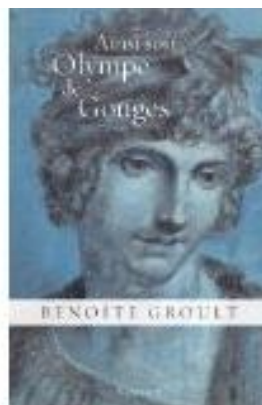
A l'approche des élections municipales, pour inciter les femmes à briguer un mandat municipal et communautaire des rencontres avec élues et candidates ont déjà eu lieu et se poursuivent. Chaque participante reçoit « le Guide de la candidate » qui rencontre un large succès.

Au cours de ces rencontres nous ne manquons pas d'insister sur la richesse des acquis du mandat local; une motivation de plus pour s'engager. Les premiers « Bilans des acquis de l'élu-e local-e (BAE) » ont eu lieu ces derniers mois avec le soutien de mairies. Notre démarche pour une prise de conscience de ces acquis intéresse de plus en plus d'élu-e-s.

Réjouissons-nous, au niveau national, le travail parlementaire se poursuit pour favoriser la présence des femmes dans les instances élues, en particulier au Sénat et à l'Assemblée nationale. Cependant c'est sans garantie de résultats pour le Parlement.... Notre souhait, en accord avec celui d'autres associations de femmes, serait une modification de la Constitution pour que la loi assure « la parité entre les femmes et les hommes dans les fonctions électives et les responsabilités économiques et sociales ».

Et au Panthéon ? Il est urgent d'y reconnaître les apports des femmes à notre société. Notre préférence va à Olympe de Gouges ; une militante qui non seulement revendiquait l'égalité de droits entre les femmes et les hommes, mais aussi le partage du pouvoir politique entre citoyens et citoyennes. Au 21^{ème} siècle, son combat avant-gardiste est toujours d'actualité.

Armelle Danet
Présidente



Femmes politiques
"Le troisième sexe"
Mérébha Benchikh

Chronique de l'évolution de la parité

L'activité législative reste soutenue pour aller vers la parité. Cependant, la parité au Parlement reste un objectif qu'il semble toujours difficile d'atteindre.

Si nous saluons les avancées récentes pour favoriser la féminisation du Parlement, nous restons réservées quant à la force de l'impact de ces nouvelles lois et nous sommes encore loin de l'objectif de parité.

23 juillet 2013 : vote de la loi relative à l'élection des " sénateurs "

Malgré la demande des associations mobilisées pour la parité et de la délégation aux droits des femmes du Sénat, il a été impossible de faire changer le nom de la loi en loi relative à l'élection des « sénatrices et sénateurs ». Le législateur reste dans l'incapacité d'adopter un langage conforme à l'égalité des femmes et des hommes. Qu'évoque le mot « sénateur » ? Un homme, de préférence « blanc » et plutôt « âgé ». En réalité, le Sénat compte 78% d'hommes, l'âge moyen est de 62 ans.

La loi, qui sera appliquée dès 2014, rétablit le mode de scrutin de liste pour les départements élisant 3 sièges au lieu de quatre, (retour à la loi de juillet 2000). Cela concernera 255 sièges (73% au lieu de 52%). Pour les sièges restant élus au scrutin majoritaire, « le candidat et son suppléant sont de sexe différent ».

Nous saluons une importante modification sur le collège électoral : pour les communes de plus de 1000 habitants, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants sera composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Est-ce que la féminisation des collèges électoraux aura un impact dissuasif sur les listes dissidentes menées par des hommes pour contourner la parité ? On peut l'espérer.

Elles aussi réaffirme sa demande d'un changement de mode de scrutin : un scrutin de liste dans de larges circonscriptions telles que les régions. Seules des listes importantes peuvent assurer une parité de résultat.

17 septembre 2013: le Sénat vote en première lecture la loi sur l'égalité

Il s'agit d'une loi cadre qui a pour objet l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions : « égalité professionnelle, lutte contre la précarité spécifique des femmes, protection des femmes contre les violences, image des femmes dans les médias, parité en politique et dans les responsabilités sociales et professionnelles ».

Le titre IV de cette loi a pour objet la mise en œuvre de l'objectif constitutionnel de la parité (article 1 de la Constitution). Il prévoit de plus en plus de contraintes pour les instances de décision des fédérations sportives, des chambres consulaires, des établissements publics

industriels et commerciaux, des conseils économiques et sociaux régionaux.

Mais en ce qui concerne la parité à l'Assemblée nationale, nous restons dans le registre des incitations. Ainsi la loi vise à renforcer les pénalités pour les partis politiques qui ne présentent pas 50% de candidats de chaque sexe aux élections législatives : les pénalités sont doublées sur la première partie du financement des partis politiques. Le pourcentage de la pénalité sur cette dotation sera de 150% de l'écart entre femmes et hommes, au lieu de 75%. Mais quel sera l'impact sur les partis qui ont de nombreux élus au Parlement et peuvent toujours compter sur l'intégralité de la seconde tranche du financement qui est liée au nombre de parlementaires ?

Elles aussi, auditionnée en juillet par la Commission des droits des Femmes du Sénat, a rappelé qu'elle n'a jamais été favorable aux pénalités financières et conserve sa préférence à une loi garantissant une parité de résultat. Cela nécessitera probablement un changement du mode de scrutin.

19 Septembre 2013 : loi sur le non-cumul des mandats d'une fonction exécutive locale avec une fonction de député-e ou de sénateur-trice

La loi a été adoptée par l'Assemblée nationale le 9 juillet avec une application prévue seulement en 2017. Mais le Sénat vient de supprimer le non-cumul des fonctions exécutives locales avec celui de sénateur-trice, leur laissant ainsi la possibilité de cumuler leur fonction de parlementaire avec un mandat exécutif local. De qui se moque-t-on ? Ceci est contraire aux souhaits de la majorité des français et françaises qui veulent en finir avec cette exception française qui nuit grandement au travail législatif, entraîne l'absentéisme et des attitudes de clientélisme vis-à-vis des collectivités territoriales. Non aux notables locaux et aux baronnies qui se perpétuent !

Pour une démocratie aboutie, à l'image d'une société toujours en train de se transformer, nous réaffirmons la nécessité de renouveler la classe politique dans les instances élues, ce qui devrait laisser une plus grande place aux femmes dans les postes de responsabilité et ouvrir le champ politique à toutes celles et tous ceux qui en sont encore exclu-e-s actuellement.

Le processus législatif continue et le dernier mot reviendra à l'Assemblée nationale.

Armelle Danet

Le Statut de l'élu-e, bientôt la fin d'un « serpent de mer » ?

Parmi *Les 10 exigences d'Elles aussi pour une vraie parité*, publiées en 2007, élaborées au cours de plusieurs années de rencontres avec des femmes élues, nous avançons des propositions visant à améliorer la situation des élu-e-s :

- Leur donner les moyens d'exercer le mandat sans mettre en péril leur activité professionnelle et les avantages sociaux liés.
- Leur donner le droit à une reconnaissance et une valorisation de l'expérience acquise en cours de mandat.

Les Etats généraux des collectivités territoriales organisés par le Sénat en octobre 2012 ont montré combien ces exigences étaient partagées par les élu-e-s de proximité.

Suite à cette consultation, un projet de loi présenté par le sénateur Jean-Pierre Sueur et la sénatrice Jacqueline Gourraud a été adopté au Sénat en janvier 2013, et devrait être examiné prochainement par L'Assemblée nationale. Dans ce but, **un rapport d'information sur « le statut de l'élu »¹, adopté en juin 2013**, par la commission des lois de cette assemblée reprend et élargit les questions traitées dans le projet du Sénat. La nécessité d'adapter le statut de l'élu-e aux besoins d'aujourd'hui est d'autant plus vive que la limitation à venir du cumul entre un mandat national (ou européen) et un mandat local va venir bouleverser les habitudes.

Ce rapport est intéressant à consulter en regard du statut actuel des élu-e-s² des collectivités territoriales en France et en regard de la situation des élus locaux en Europe³. Il présente 29 propositions dont la dernière a une portée symbolique puisqu'elle demande de regrouper dans une partie du Code Général des Collectivités Territoriales « l'ensemble des dispositions relatives aux droits et aux devoirs des élus locaux sous une forme claire et intelligible ». Ces propositions sont articulées autour de quatre grands thèmes, dont les deux premiers rencontrent notre travail associatif : **favoriser l'égal accès aux fonctions électives et le renouvellement de la classe politique et donner aux élu-es les moyens d'accomplir pleinement leur mandat.**

Dans le statut de l'élu-e les droits sont codifiés en fonction de la position hiérarchique des élu-e-s et de l'importance démographique de leur collectivité. Bon nombre de droits sont élargis en assouplissant l'une ou l'autre de ces conditions ; il en est ainsi pour les congés électifs, les crédits d'heures, le droit à la suspension du contrat de travail ou l'allocation différentielle de fin de mandat (devenue « allocation de retour à l'emploi »), etc.

Nous notons une revalorisation maîtrisée de certaines indemnités de fonction et une amélioration du régime de retraites.

Nous saluons les propositions plus originales : Accorder aux élus locaux **le statut de salarié protégé** (tel que défini dans le code du travail), rendre **obligatoire une formation pour les élu-e-s des exécutifs**, et les propositions qui vont dans le même sens que l'action menée actuellement par *Elles aussi* pour le **droit à un BAE** (Bilan des acquis de l'élu-e local-e) citées en encadré.

A nous de suivre activement ce dossier en ayant le souci d'y faire entendre les voix des femmes que nous rencontrons dans les forums organisés par le réseau *Elles aussi* cet automne en vue des élections municipales 2014.

Anne-Marie Marmier

- Créer un droit individuel de formation pour les élus locaux, financé par une cotisation obligatoire assise sur leurs indemnités de fonction et collectée par un organisme national. Ce droit devrait être utilisé en priorité pour faciliter la réinsertion professionnelle des élus, notamment, en cas de besoin, par la réalisation d'un bilan de compétences avant la fin du mandat.
- Ouvrir la possibilité d'une valorisation des acquis de l'expérience, sanctionnée par un diplôme universitaire, aux personnes ayant exercé une fonction élective pendant une mandature complète.

¹ Disponible sur le site de l'Assemblée nationale: www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1161.asp

² Disponible sur le site de l'Association des Maires de France : www.amf.asso.fr

³ Elodie GUERIN-LAVIGNOTTE, Eric KERROUCHE, *Les élus locaux en Europe*, La Documentation française, Paris, 2006

Le Bilan des acquis de l'élue local-e (BAE)

Lancée en 2011 lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, notre action pour la reconnaissance des acquis du mandat local donne ses premiers résultats. En effet, des mairies ont adhéré à notre démarche en finançant les premiers BAE pour des élu-e-s de leur conseil municipal.

Des associations et des antennes du réseau *Elles aussi* continuent à faire connaître cette action auprès des personnalités élues et organisent des rencontres et ateliers sur ce sujet.

Nous rappelons que le BAE peut être une étape vers une valorisation des acquis de l'expérience pour les élu-e-s en fin de mandature.

« 2014, en avant les femmes ! élue locale, une responsabilité, une richesse »



2014, en avant les femmes !
élue locale, une responsabilité, une richesse



Guide de la candidate

Comme en 1995, 2001 et 2008, à chaque élection municipale, le réseau pluraliste *Elles aussi* se mobilise pour inciter les femmes à la candidature et accompagner leur engagement.

Notre « Guide de la candidate » se révèle un outil apprécié. Il reçoit un franc succès et a été déjà largement diffusé. Il est téléchargeable sur notre site.

Les échos qui nous reviennent sont très positifs, des têtes de liste envisagent de le distribuer systématiquement aux nouvelles candidates et des responsables politiques l'utilisent.

Notre action « municipales 2014 » a démarré dans divers départements.

Des conférences de presse, des rencontres, des débats ont déjà été organisés. C'est ainsi que dans la Manche, l'Alsace, La Loire, le Nord Pas-de-Calais, l'Eure et Loir, l'Isère, des femmes candidates ont pu rencontrer des élues et partager avec elles questionnements et expériences.

D'autres rencontres sont en préparation.

Le calendrier de ces rencontres est consultable sur notre site, ainsi que des articles de la presse locale. Notre action cible surtout les femmes qui entreront en plus grand nombre dans les conseils municipaux des villes de 1000 à 3500 habitants.

Martine Fayolle



L'Europe et les femmes

A vos claviers !

L'égalité entre les hommes et les femmes et la parité sont des principes qui ont été promus de longue date par l'Europe.

Quelles propositions feriez-vous pour relancer l'Europe dans ce domaine ?

Vos suggestions à ellesaussisecretariat@wanadoo.fr

La Marianne de la Parité dans l'Eure



La dernière remise de trophées «La Marianne de la Parité» avant les prochaines élections municipales, s'est déroulée le 4 juillet 2013 au Conseil général de l'Eure dans le respect du pluralisme, en présence du président, Jean-Louis Destans, et du sénateur, Joël Bourdin.

Soutenue par la Délégation aux droits des femmes de l'Eure et le Conseil Général, cette action résulte d'un partenariat réussi entre Elles aussi Seine Maritime/Eure, l'Observatoire

des femmes de Haute-Normandie, le CIDFF de l'Eure et l'Union des maires et des élus de l'Eure.

Devant une nombreuse assemblée, les trophées attribués par le jury ont été remis aux lauréats et lauréates.

- communes de moins de 500 habitants : le trophée à Graveron-Sémerville, 2ème prix à Houetteville, Mercy et Thierville.
- communes de 500 à moins de 3500 habitants : le trophée à Heudebouville, le 2ème prix à Aulnay-sur-Iton.
- communes de 3500 habitants et plus : le trophée à Pont de l'Arche, 2ème prix à Val de Reuil.
- intercommunalités : trophée à la Communauté de communes de Danville dont une femme est la présidente (7% d'intercommunalités avec une présidente) le 2ème prix à la C.C. du Pays de Neubourg.

A cette occasion, la présidente d'Elles aussi, Armelle Danet, a présenté la nouvelle loi du 17 avril 2013 sur les élections départementales, municipales et communautaires qui ouvre de nouveaux sièges aux femmes pour les prochaines élections locales. Les élu-e-s et les participantes ont pu exprimer leur point de vue.

Martine Fayolle

Une femme à l'honneur : Françoise Ramond, maire d'Epernon, présidente de la communauté de communes du Val Drouette, qui fut présidente de *Elles aussi* recevra les insignes d'Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur le 22 novembre



FEMMES & POUVOIR
Partager - Construire - Inspirer

Edition 2013
Vendredi 29 et samedi 30 novembre
Hôtel de l'Industrie
Paris



Olympe de Gouges pour la citoyenneté des femmes



1789: la "Bastille" et la Révolution, et les noms illustres de personnes qui se sont engagées pour plus de citoyenneté, et moins d'inégalités. Parmi ces personnes, il y a incontestablement Olympe de Gouges, une femme pionnière et humaniste, restée longtemps oubliée dans notre histoire nationale. Elle est le symbole des combats pour la citoyenneté des femmes, et aussi pour leur droit à l'égalité avec les hommes dans tous les domaines.

Elle a publié la **"Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne"** en 1791, en réponse à la **"Déclaration des droits de l'homme et du citoyen"** du 26 août 1789, préambule de la Constitution du 3 septembre 1791. Son texte, longtemps oublié, est une référence pour la prise en compte de l'égalité femme-homme en termes de citoyenneté. *"La loi doit être la même pour toutes les citoyennes et tous les citoyens"* dit-elle.

Elle est connue pour sa phrase : *" la femme a droit de monter à l'échafaud et doit avoir le droit de monter à la tribune"*. Fouquier-Tinville et les juges du Tribunal révolutionnaire lui ont donné raison pour la première partie en novembre 1793, en la condamnant à la guillotine. Mais pour la seconde partie de la phrase, il faudra attendre le 21 avril 1944, soit un siècle et demi, pour que les femmes obtiennent des droits de citoyennes à égalité avec les hommes.

Son ambition humaniste toucha de nombreux autres domaines: abolition de l'esclavage; égalité dans le mariage et droit au divorce; droits des enfants qu'elle appelle "illégitimes"; éducation des filles; ouverture de maternités; distribution de terres en friches; lutte contre la pauvreté et le chômage; accueil des vieillards, des enfants abandonnés; impôts sur "le luxe effréné", impôts sur les revenus divers ; liberté d'expression, indépendance vis-à-vis des religions; lutte contre la peine de mort (*"le sang, même des coupables, souille les révolutions"*); lutte contre le pouvoir absolu non contrôlé par le peuple avec demande de referendum auprès des citoyens et citoyennes.

Ses projets et ses critiques contre Robespierre provoquent son emprisonnement en août 1793, Privée d'avocat, elle doit assumer seule sa défense. Ses juges la traitent de *"virago"*, de *"femme-homme"*, qui a voulu *"politiquer"* contre les *"lois de la nature"*. Le 3 novembre 1793, elle est guillotinée, place de la Révolution (renommée place de la Concorde).

Quelques jours après, le journal Le moniteur écrit: *"Elle voulut être homme d'Etat, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe"*.

Le Procureur de Paris a dit: *"rappelez-vous l'impudente Olympe de Gouges, qui, la première, institua des sociétés de femmes, et abandonna les soins du ménage pour se mêler de la République et dont la tête est tombée sous le fer vengeur des lois"*.

Elle militait pour la parité, avant l'invention du mot. Les femmes en responsabilité politique de ce début de 21ème siècle (encore trop peu nombreuses et nous le déplorons), ne sont-elles pas un peu les héritières de son combat courageux, et "révolutionnaire"?

Et si Olympe de Gouges entrait un jour au Panthéon? Ne serait-ce pas un logique hommage et la reconnaissance de la justesse de son combat?

Ce serait aussi " la Patrie, reconnaissante", non pas envers ses grands hommes, mais "envers ses grands personnages" et un pas supplémentaire vers la visibilité des femmes, la moitié encore trop souvent oubliée de l'humanité.

Danièle Bouchoule

Ces femmes qui ont réveillé la France de Jean-Louis Debré et Valérie Bochenek
 - Cette belle idée du courage de Ségolène Royal
 - Françoise Durand, intervention à l'Université de l'Assemblée des Femmes, 2013